

DIALOGUE SUR LA COOPÉRATION TRIANGULAIRE

16 et 17 mai 2013 – Ministère des Affaires étrangères, Lisbonne, Portugal

Synthèse des débats

I. CONTEXTE

La Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE et le Camões – Institut portugais pour la coopération et la langue – ont organisé ensemble un [Dialogue sur la coopération triangulaire](#) les 16 et 17 mai 2013 à Lisbonne. Il s'agissait de la deuxième manifestation de l'OCDE sur la coopération triangulaire, après une [réunion similaire](#) co-organisée avec le ministère des Affaires étrangères du Mexique les 28 et 29 septembre 2009 à Mexico.

Le Dialogue a rassemblé des représentants des différentes parties prenantes à la coopération triangulaire. Au total, ce sont plus de 69 participants - 24 originaires de pays membres de l'OCDE, 19 de pays en développement et 4 d'organisations internationales (voir en annexe la liste des pays et organisations participants) - qui se sont réunis à cette occasion.

De l'avis général, la réunion venait à point nommé et a contribué à faire progresser le dialogue international sur la coopération triangulaire. Les participants ont débattu des caractéristiques de la coopération triangulaire, et des éléments nécessaires à son efficacité. Ils ont également défini ensemble des actions de suivi, dont certaines pourraient être mises en œuvre et transposées à plus grande échelle dans le cadre d'initiatives internationales telles que le [Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#).

Les débats étaient étayés par des travaux d'analyse effectués récemment par l'OCDE en collaboration avec divers partenaires, à savoir :

- Une [analyse de la documentation disponible](#), qui faisait fond sur un [rapport antérieur](#) intitulé « Triangular Co-operation and Aid Effectiveness » (2009).
- Un [rapport d'enquête](#) rédigé sur la base des réponses fournies par 73 pays et organisations.
- Les conclusions d'une [réunion de réflexion](#) avec 24 experts possédant une connaissance approfondie et une expérience pratique de la coopération triangulaire.

Ces trois documents dépeignent l'état actuel de la coopération triangulaire. Les participants ont estimé qu'ils contribuaient grandement à combler le manque de travaux d'analyse menés dans ce domaine.

II. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA COOPÉRATION TRIANGULAIRE

Le Dialogue a donné l'occasion de dégager une entente plus large sur les principales caractéristiques de la coopération triangulaire, que les participants ont choisi de ne pas définir. Il n'existe pas en effet de modèle unique de coopération triangulaire, laquelle a pour objectif de tirer parti des possibilités de collaboration et d'apprentissage entre différents acteurs du développement. Les débats étaient davantage axés sur les caractéristiques de la coopération triangulaire.

Les participants ont conclu que la coopération triangulaire était un type de coopération axée sur le développement et favorable au partage de connaissances et de solutions en matière de renforcement des capacités et de lutte contre la pauvreté. Ils se sont mis d'accord sur le fait que les acteurs de la coopération triangulaire jouaient trois rôles différents : facilitateurs, pays pivots et pays bénéficiaires – parfois en même temps :

- Le *facilitateur* aide les pays et les organisations à se mettre en contact de manière à former un partenariat triangulaire ; il apporte en outre un soutien d'ordre financier et/ou technique à la collaboration.
- Le *pays pivot* possède souvent une expérience avérée et fait partager ses connaissances et son savoir-faire dans le cadre de la coopération triangulaire.
- Le *bénéficiaire* est la cible des résultats de développement poursuivis dans le cadre de l'initiative et est également chargé de veiller à la pérennité de ces résultats.

Si ces rôles sont parfois clairement attribués aux différents partenaires, ceux-ci peuvent également en endosser plusieurs. Le rôle de facilitateur, de pays pivot et/ou de pays bénéficiaire peut en outre être joué par plus d'un partenaire. La coopération triangulaire s'appuyant sur les avantages comparatifs des partenaires et les complémentarités entre les uns et les autres, ces rôles sont généralement définis au cas par cas, sur la base des atouts de chaque partenaire.

La plupart des participants sont convenus que la coopération triangulaire est un instrument innovant qui allie la coopération Nord-Sud et la coopération Sud-Sud. Elle ne saurait toutefois se substituer à la coopération bilatérale Nord-Sud, dont elle reste une modalité complémentaire.

Des questions ont été soulevées concernant le rôle des acteurs privés dans la coopération triangulaire. Si certains participants ont estimé que les acteurs privés pouvaient en être des partenaires, d'autres étaient d'avis que si la mise en œuvre de certaines activités peut leur être confiée, ils ne sauraient être considérés comme des partenaires à part entière. Les participants sont convenus de poursuivre les débats sur cette question (voir la section IV : « Les mesures en vue d'une meilleure coopération triangulaire »).

III. LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À UNE COOPÉRATION TRIANGULAIRE EFFICACE

Les participants ont tous reconnu qu'une coopération triangulaire efficace favorisait l'obtention de résultats durables au regard du développement grâce à un partage de connaissances et de solutions, et selon des modalités qui lui permettent de venir compléter la coopération bilatérale. Ils ont défini ensemble les éléments nécessaires à son efficacité :

- Tous les partenaires doivent poursuivre un objectif de développement commun. La participation de certains d'entre eux à la coopération triangulaire peut toutefois servir des objectifs secondaires.
- Les contributions des partenaires doivent être complémentaires et reposer sur les avantages comparatifs de chacun, de manière à favoriser un apprentissage mutuel.
- Les connaissances et les expériences doivent être adaptées au contexte des pays bénéficiaires.
- Tous les partenaires doivent être fortement engagés dans l'initiative et y participer activement, de la conception à la mise en œuvre.

- La participation de tous les partenaires est étayée par une adhésion politique durable.
- Le partenariat doit être régi par les besoins des pays bénéficiaires, qui pilotent l'initiative de la phase de la conception à celle de la mise en œuvre.
- Le partenariat doit reposer sur le respect mutuel et la confiance.
- Les rôles et les responsabilités sont définis en commun sur la base des atouts de chaque partenaire.
- Les mécanismes de planification, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et de financement doivent être définis en commun, ce qui permet d'abaisser les coûts de transaction.
- Les partenaires doivent disposer de la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux différentes procédures utilisées par les autres partenaires et pouvoir trouver un terrain d'entente sur lequel asseoir leur collaboration.
- La communication entre tous les partenaires doit être claire et satisfaisante.

Deux autres éléments contribuent à l'efficacité de la coopération triangulaire, même s'ils ne sont pas indispensables. La plupart des participants ont estimé que des similitudes culturelles, linguistiques et institutionnelles pouvaient faciliter la collaboration, même si elles ne sont pas, à elles seules, garantes de résultats. Certains participants considèrent en revanche que les disparités dans ces domaines favorisent l'apprentissage entre les partenaires. L'existence de relations bilatérales entre les partenaires d'une coopération triangulaire peut permettre d'instaurer un climat de confiance plus solide et faciliter de ce fait la mise en œuvre. Par ailleurs, la coopération bilatérale peut permettre à des partenaires de mettre en lumière les connaissances qui doivent être partagées dans le cadre de la coopération triangulaire. Elle peut également proposer des dispositifs institutionnels susceptibles de faciliter par la suite la mise en œuvre de la coopération triangulaire.

IV. DES MESURES EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA COOPÉRATION TRIANGULAIRE

Au cours des débats, les participants ont mis au jour différents moyens d'améliorer la coopération triangulaire. Ils ont conclu que les activités de suivi, de mesure et d'évaluation étaient pour l'heure limitées. Ils sont également convenus de la nécessité de recueillir davantage de données et de mettre en commun les expériences, en particulier concernant les mécanismes de planification, de mise en œuvre, de suivi et de financement. Enfin, le rôle des acteurs privés dans la coopération triangulaire doit être précisé.

Pour la suite des travaux, les participants ont défini sept domaines susceptibles d'aider à relever les défis que pose la coopération triangulaire. Chacun de ces domaines sera piloté par au moins un pays ou une organisation.

1. Le suivi des apports au titre de la coopération triangulaire.

Le Secrétariat ibéro-américain (SEGIB) s'est porté volontaire pour examiner les moyens à mettre en œuvre pour améliorer le recueil d'informations sur les apports au titre de la coopération triangulaire, sur la base de l'expérience acquise lors de la rédaction du rapport intitulé « Report on South-South Co-operation in Ibero-America ». L'OCDE lui a proposé son soutien dans ce domaine.

2. La production de nouvelles études de cas sur la coopération triangulaire.

Le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique a proposé de piloter ces travaux. Ils pourront prendre la forme d'une révision de la méthodologie élaborée par l'ancienne Équipe de projet sur la coopération Sud-Sud (TT-SSC), de la réalisation d'une méta-étude des études de cas¹ préparées par la TT-SSC à l'occasion du 4^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (29 novembre – 1^{er} décembre 2011, Busan) et de la production de nouvelles études de cas. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture apportera son soutien à ces travaux, et l'Organisation des États américains a proposé de communiquer des études de cas menées dans sa région à l'aide de la méthodologie de la TT-SSC. La Division des partenariats et de la coopération triangulaire du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud mettra en ligne ces études sur sa bibliothèque électronique et les diffusera auprès des partenaires intéressés.

3. Les actions visant à promouvoir le suivi et l'évaluation.

Des évaluations pourraient être menées à trois niveaux : i) évaluations conjointes axées sur l'objectif de développement commun ; ii) évaluations du fonctionnement du partenariat et des moyens de l'améliorer ; et iii) évaluations des objectifs secondaires spécifiques à chaque partenaire.

L'Allemagne prévoit de mener une évaluation globale de ses activités de coopération triangulaire, par le biais de l'Institut indépendant pour l'évaluation du développement (DEval). Elle a proposé de mettre cette expérience au service du Réseau du CAD sur l'évaluation du développement et des autres groupes intéressés.

4. L'examen des différents mécanismes favorables à la coopération triangulaire.

Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire de disposer de davantage d'informations sur les différents dispositifs institutionnels en faveur de la coopération triangulaire. Le Japon pourrait apporter sa contribution à cet égard, en mettant à profit l'étude préparée par l'institut de recherche de la JICA à l'occasion de l'Exposition mondiale Sud-Sud des Nations Unies sur le développement, et de la réunion des Directeurs généraux qui aura lieu fin octobre 2013. Tous les participants ont été invités à contribuer à ces travaux en mettant en commun les informations dont ils disposent sur les mécanismes utilisés par leurs pays et leurs organisations dans le cadre de leurs activités de coopération triangulaire (accords conjoints et protocoles d'accord, par exemple).

5. L'examen des dispositifs de financement de la coopération triangulaire.

Le SEGIB a lancé le débat sur ce thème parmi ses membres, et a proposé de piloter les travaux dans ce domaine. Tous les participants ont été invités à contribuer aux travaux du SEGIB en mettant en commun les informations dont ils disposent sur les dispositifs de financement utilisés par leurs pays et leurs organisations dans le cadre de leurs activités de coopération triangulaire (partage des coûts et fonds spéciaux, par exemple).

¹ Toutes les études de cas préparées par la TT-SSC sont consultables à l'adresse : www.southsouthcases.info/index.php

6. L'analyse du rôle des acteurs privés dans la coopération triangulaire.

Le Chili a proposé d'organiser une réunion en octobre 2013 à Santiago afin d'examiner le rôle des acteurs privés dans la coopération triangulaire.

7. La diffusion des messages de la réunion auprès d'un public plus vaste, en particulier auprès du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

- Le Pérou communiquera les conclusions du Dialogue au Comité de pilotage du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui se réunit les 25 et 26 juillet 2013. Il proposera d'inscrire le thème de la coopération triangulaire au programme des débats de la première Réunion ministérielle du Partenariat mondial, afin de fournir une adhésion politique aux messages et aux mesures auxquels a abouti le Dialogue. Le Partenariat mondial pourrait également devenir une plateforme pour le suivi de nombre des actions arrêtées lors de la réunion.
- L'OCDE diffusera les conclusions de la réunion auprès d'un public plus vaste par le biais de son site web et de ses listes de diffusion.

L'OCDE a proposé d'assurer le suivi du déroulement des travaux dans ces sept domaines. Elle déterminera également s'il est nécessaire d'organiser un autre dialogue en 2014, éventuellement en marge d'une manifestation internationale.

Annexe : Pays et organisations participants

Arménie	Luxembourg
Australie	Madagascar
Autriche	Mauritanie
Bangladesh	Mexique
Bénin	Mozambique
Burundi	Pays-Bas
Cambodge	Nouvelle-Zélande
Cameroun	Paraguay
Canada	République populaire de Chine
Cap Vert	Pérou
Chili	Portugal
Colombie	République de Moldova
République tchèque	République slovaque
Égypte	Espagne
Finlande	Suisse
France	Turquie
Gambie	Royaume-Uni
Allemagne	États-Unis
Grèce	Uruguay
Guyane	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Irlande	Organisation des États américains
Israël	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Japon	Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud
Corée	OCDE